



Assemblée primaire du 17 juin 2024

CONSEIL COMMUNAL 2021-2024

Président	Lathion Patrick
Vice-président	Théoduloz David
Conseillers	Fournier Laurence Fournier Dominique Ferchaud Alexandre
Secrétaire	Fragnière Michel

Lieu et date Salle communale / lundi 17 juin 2024 19h10.

Rédacteur du PV Fragnière Michel

1. Ouverture de l'Assemblée et souhaits de bienvenue

À 19h10 précise, M. le président Patrick Lathion ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents (32) ainsi qu'au Conseil communal. Il annonce l'absence de M. Dominique Fournier, conseiller communal et salue la présence de M. Gaëtan Brigante, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur responsable agréé.

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les communes (LCo), l'assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

En toute transparence, les résultats financiers ont été mis à la disposition de l'assemblée au guichet de l'administration ainsi que sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais de la brochure Veysonnaz Infos No. 29.

Le président désigne Mme Brigitte Michielsen et M. Christophe Friggieri en qualité de scrutateurs.

Il présente l'ordre du jour qui prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 12.12.2023
3. Lecture des comptes communaux 2023
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2023
6. Prolongation des zones réservées
7. Divers

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, sans aucune modification.

Le président le considère comme adopté. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.



Assemblée primaire du 17 juin 2024

2. Approbation du procès-verbal du 12.12.2023

Le président informe que le protocole de la dernière assemblée du 12 décembre 2023 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et insérée dans la brochure Veysonnaz Infos No. 29. Il a donc été soumis valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation. Une lecture n'est donc plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Tel n'étant pas le cas, soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

Le président adresse ses remerciements à son auteur, M. Michel Fragnière, pour sa rédaction.

3. Lecture des comptes communaux 2023

M. David Théoduloz, en sa qualité de président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et commente les principales caractéristiques des comptes 2023, analysés et approuvés par le Conseil communal en séance du 21 mai 2024, qui bouclent avec les principaux résultats suivants :

Comptes de résultats

Avec un total de revenus financiers de **Fr. 5'264'625.61** et un total de charges financières de **Fr. 4'864'222.72** le compte de résultats dégage une **marge d'autofinancement de Fr. 400'402.89** en légère diminution de 2.07 % par rapport au compte 2022. Avec une augmentation de 14.91 % des charges financières et de 13.42 % des revenus financiers, les résultats ont pu conserver une certaine stabilité ce qui a permis d'assurer une marge d'autofinancement correspondant à une moyenne annuelle des derniers exercices.

Après comptabilisation des amortissements pour **Fr. 460'950.68**, en augmentation de 21.21 %, des attributions pour **Fr. 106'629.97** et des prélèvements pour **Fr. 544'316.10** sur les différents fonds spéciaux, **le compte de résultats présente un excédent de revenus de Fr. 377'138.34.**

Comptes d'investissements

Avec un total de dépenses de **Fr. 1'910'864.94** et un total de recettes de **Fr. 678'193.35**, le compte d'investissements présente un **résultat net de Fr. 1'232'671.59.**

Evolution de la fortune

La marge d'autofinancement de Fr. 400'402.89 ne couvrant qu'à hauteur de **33 %** les investissements nets de 1'232'671.59, il en résulte **une insuffisance de financement de Fr. 832'268.70.** En augmentation de l'excédent de revenus de Fr. 213'086.38, la fortune passe de Fr. 3'423'639.21 au 31.12.2022 à **Fr. 3'800'777.25** au 31.12.2023.

Du fait de ces résultats, la **dette nette par habitant** passe de Fr. 1'158.- au 31.12.2022 à **Fr. 2'547.- au 31.12.2023.**

Conclusion

Dans un contexte relativement compliqué, le compte 2023 enregistre malgré tout une stabilité par rapport à l'exercice 2022 avec une très légère diminution de la marge d'autofinancement de 2 %. Malgré la hausse des coûts liés au renchérissement et à l'augmentation des prix, la majorité des investissements prévus au budget a pu être réalisée. Des recettes fiscales exceptionnelles ont permis de maintenir une marge d'autofinancement à hauteur de Fr. 400'000.- environ.

Au terme de cette présentation, aucune question ou remarque n'est formulée par l'Assemblée.



Assemblée primaire du 17 juin 2024

4. Rapport de l'organe de contrôle

Le président passe ensuite la parole à M. Gaëtan Brigante, en sa qualité de réviseur responsable agréé de la fiduciaire Nofival SA à Sion. M. Brigante donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 21 mai 2024, qui recommande d'approuver les comptes annuels 2023 de la Municipalité tels que soumis à l'Assemblée.

Le président remercie la fiduciaire Nofival SA pour la vérification des comptes et pour son rapport.

5. Approbation des comptes communaux 2023

Sans nouvelle demande de paroles ou de questions complémentaires, conformément aux articles 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur l'adoption des comptes annuels 2023.

Soumis au vote par main levée, l'assemblée adopte les comptes 2023 de la Municipalité de Veysonnaz, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

6. Prolongations des zones réservées

Le Conseil municipal de Veysonnaz avait décrété le 25 novembre 2019 de mettre en zones réservées, pour une durée de 5 ans, une partie des zones à bâtir spécifiquement destinées à l'habitat selon le plan déposé et mis à l'enquête publique.

L'échéance de ces zones étant fixée au 29 novembre 2024, seule l'Assemblée primaire peut prolonger ces zones réservées pour une nouvelle durée de 3 ans au maximum.

La commune de Veysonnaz a aujourd'hui avancé dans son projet de révision globale du plan des zones et règlements communal des constructions. En effet, selon la procédure légale (art. 33 ss LcAT), pour une révision globale d'un PAZ-RCCZ, la commune a déjà réalisé une information publique en février 2024 afin de prendre connaissance des avis des citoyens et propriétaires sur ce dossier.

De plus, la commune prévoit de déposer avant la fin de l'année 2024 l'avant-projet de plan des zones et règlement des constructions auprès des services de l'Etat du Valais pour l'avis de principe (analyse légale du projet).

Pour cet avant-projet, la commune a dû réaliser, outre le plan et le règlement, plusieurs études complémentaires, notamment concernant les aspects en lien avec la nature et le paysage, les dangers naturels, les équipements, le patrimoine bâti, etc...

Comme exigé par la loi, le Conseil municipal a tout mis en œuvre pour que ces zones ne se prolongent pas plus que nécessaire. Toutefois, il est encore indispensable que ces zones puissent se poursuivre le temps de l'analyse par le canton et pour la mise à l'enquête publique qui devrait intervenir en 2025, et ceci jusqu'à l'homologation par le Conseil d'Etat, que la commune espère pour 2026.

Le Conseil municipal demande donc que l'Assemblée primaire prolonge les zones réservées pour une durée de 3 ans au maximum.

Cette décision prendra effet lors d'une nouvelle publication aux piliers publics le 19 juin 2024 pour une durée de 30 jours. Pendant cette période, les propriétaires pourront encore pour faire valoir leurs droits d'opposition.

Sans demande de paroles ou de questions complémentaires, conformément aux articles 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur cette demande de prolongation.

Soumis au vote par main levée, l'assemblée valide, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, la prolongation des zones réservées décrétées en 2019 pour une nouvelle durée de 3 ans.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.



**COMMUNE DE
DE VEYSONNAZ**

Assemblée primaire du 17 juin 2024

7. Divers

Une citoyenne remercie le Conseil communal pour avoir réexaminé le concept de stationnement en station suite aux retours d'expérience des usagers durant l'hiver 2023-2024 et d'offrir la gratuité du stationnement hors période hivernale. Elle demande toutefois de mieux informer les usagers, notamment en couvrant les horodateurs et en posant une signalisation adéquate.

Le président lui répond que les variations des besoins des usagers ont été pris en compte après cette première période d'utilisation. Une étude a démontré que des changements étaient nécessaires. Le Conseil communal a ainsi décidé notamment de porter de 3 à 4 h. la durée de stationnement dans le centre de station tout en offrant la gratuité des 30 premières minutes. En soirée, entre 19h00 et 24 h, le tarif a été baissé de Fr. 1.- à Fr. 0,20 l'heure pour favoriser la fréquentation des établissements publics. La procédure pour le changement de signalisation entre les périodes de saison et hors-saison nécessite l'aval de la Commission cantonale de signalisation routière du canton du Valais. Actuellement, cette procédure est en cours de traitement. La nouvelle signalisation sera posée dès son homologation. Au niveau des horodateurs, il n'est pas recommandé de les couvrir mais une indication digitale annonce la gratuité du parage et la pose d'un disque de stationnement.

Une autre citoyenne demande des renseignements sur la durée du parage auxquels le président lui apporte les informations désirées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie une dernière fois les nombreux citoyennes et citoyens présents pour leur participation attentive et lève officiellement la séance à 20h00.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à passer à l'extérieur de la salle afin de partager un apéritif.

Patrick Lathion
Président

COMMUNE DE VEYSONNAZ

Michel Fragnière
Secrétaire